



**COMMUNE  
DE  
BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 14 juin 2022

## **Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022**

Président : Monsieur Chris Chard  
Secrétaire : Madame Liliane Meylan

**La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Elections** : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres du bureau 2022/2023.
7. **Elections** : 1 membre suppléant à l'AIEEP.
8. Communications des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».
9. **Préavis municipal n°5/2022** relatifs à une demande de crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.
10. **Préavis municipal n°6/2022** – Demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.
11. **Préavis municipal n°7/2022** relatifs aux comptes 2021.
12. **Rapport de Gestion 2021**
13. Divers et propositions individuelles

## 1. Appel

25 membres sur 35 sont présents, 8 excusés, 2 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

## 2. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 22 mars 2022. *Pas de remarque.*

Vote, à main levée, sur l'approbation du procès-verbal du 22 mars 2022

**Résultat : 22 oui, 0 non, 2 abstentions.**

**Le procès-verbal du 22 mars 2022 est approuvé.**

## 3. Assermentations / Démissions

Assermentation : - Madame Katrin Siebenbuerger Hacki

Démission : - M. Jean-Pierre Baillif

**Monsieur le Président** annonce **26 membres présents** et remercie-les personnes présentent ce soir. Le Conseil général compte 36 membres.

## 4. Communications du Président

**Monsieur le Président** informe qu'un appel aux candidats, effectué en collaboration avec la Municipalité, a été envoyé à tous les habitants du village pour rejoindre le Conseil général. Un minimum de 10 personnes supplémentaires seraient les bienvenues.

Il serait judicieux de parler à vos voisins habitant de Bougy-Villars, afin de promouvoir la vie politique de notre si beau village. Merci de prendre contact avec le bureau du Conseil général si vous connaissez des personnes intéressées à se présenter en tant que membres du Conseil général.

Il remercie les personnes du public présent ce soir. Il rappelle que celles-ci n'ont pas le droit au vote, mais qu'elles peuvent écouter le déroulement de la séance tant qu'ils/elles ne sont pas assermenté(e)s officiellement.

Il remercie la Municipalité pour le Bodz' Info et remercie également les membres de la société « Bougy-bouge » pour leurs investissements lors des apéros les premiers vendredis soir du mois. Ce sont des moments conviviaux qui font plaisir !

Pour conclure, **Monsieur le Président** donne les dates des prochains Conseil pour l'année 2022 :

**Mardi 04 octobre 2022 à 20h00**

**Vendredi 09 décembre 2022 à 18h30**

## 5. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**. Il informe que suite aux informations fournies dans le « Bodz'info », les travaux de la Grand-Rue ont débutés, même si ils ne sont pas encore visibles. Des mesures ainsi que le cahier des charges effectués par l'ingénieur sont en cours et seront disponibles dès fin juin afin de procéder aux appels d'offres, d'ici le mois d'août. Des soumissions ainsi que des adjudications seront prêtes fin septembre. La Municipalité espère l'ouverture du chantier d'ici le mois d'octobre, comme prévu.

En complément de la rénovation de la route, les travaux concernant l'installation du chauffage à distance, seront effectués en parallèles.

La mise à l'enquête de la chaufferie va être effectuée dans un premier temps. L'ingénieur a confirmé que le chauffage sera opérationnel en juillet 2023, sauf catastrophe !

La Grand-rue sera goudronnée et finalisée d'ici fin octobre 2023 et/ou début 2024, selon l'évolution des travaux.

Les travaux vont bien évidemment perturber la vie au cœur du village. La Municipalité s'en excuse d'avance et compte sur la bonne compréhension des habitants pour que le déroulement de ces travaux se passe dans les meilleures conditions.

**Madame Gaillard Houriet, Municipale**, prend la parole et informe qu'après une année d'utilisation des conteneurs à déchets, la municipalité a renégocié les conditions d'évacuations pour réintroduire le ramassage de portes à portes les mardis matin, tout en gardant les conteneurs. Cette nouvelle négociation a pour but une baisse significative d'environ CHF 100.- la tonne.

Progressivement et selon les travaux au cœur du village, les conteneurs vont être déplacés, puis éliminés. Un tout ménage détaillé avec un plan, pour savoir où sont les conteneurs, sera distribué prochainement pour de plus amples informations.

**Madame Binia Ris** demande si les conteneurs resteront en place ?

**Madame Gaillard Houriet** répond à la positive. Elle complète sa réponse en expliquant que selon l'évolution des travaux de la Grand-rue, il sera plus pratique de réintroduire le portes à portes pour l'évacuation des poubelles et selon l'utilisation/remplissage des conteneurs ceux-ci seront réduits. La Municipalité reste attentive au bon déroulement de la situation.

## 6. Elections : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres du bureau 2022/2023

**Monsieur Jean-Paul Morandi, Vice-Président**, prend la parole et informe l'assemblée que **Monsieur Chris Chard** se représente au poste de **Président** pour son prochain mandat 2022/2023. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter.

*Pas d'autre proposition.*

**Monsieur Chris Chard** est élu tacitement *Président du Conseil général* de Bougy-Villars par de chaleureux applaudissements.

**Monsieur le Président** demande à **Monsieur Jean-Paul Morandi**, s'il souhaite se représenter au sein du Bureau du Conseil général pour un nouveau mandat en tant que Vice-Président ?

**Réponse : Monsieur Jean-Paul Morandi** confirme et renouvelle son mandat en tant que Vice-Président du Conseil général.

**Monsieur Jean-Paul Morandi** est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

**Monsieur le Président** informe que les membres du bureau du Conseil général se sont réunis le lundi 06 juin dernier. Suite à la démission de **Monsieur Jean-Pierre Baillif** en tant que Vice-Président du bureau du Conseil général, reçue par écrit le mardi 31 mai dernier, qu'il remercie chaleureusement pour sa précieuse collaboration au cours de cette année. Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite compléter le groupe de travail.

**Mademoiselle Margaux Deshais** se propose de rejoindre le bureau du Conseil Général en tant que **Vice-Présidente**.

**Mademoiselle Margaux Deshais** est élue *Vice-Présidente* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

**Monsieur le Président** remercie **Mademoiselle Margaux Deshais** et précise que c'est la première fois qu'une femme est élue Vice-Présidente du Conseil général de Bougy-Villars. Il la félicite pour son engagement, et sa collaboration au sein du bureau.

**Elections** : membres du bureau 2022/2023.

**Monsieur le Président** informe que **Madame Catherine Richner** et **Madame Alexandra Thieulin**, reconduisent leur mandat au sein du bureau du Conseil général en tant que scrutatrices. Ces dames sont élues en tant que scrutatrices *par de chaleureux applaudissements*.

**Monsieur le Président** informe que **Madame Monique Demierre**, scrutatrice du bureau du Conseil, ne souhaite pas renouveler son mandat. Il la remercie pour son engagement et son excellent travail tout au long de ces années. *Elle est applaudie chaleureusement par l'assemblée.*

**Monsieur le Président** informe qu'il manque deux personnes en tant que scrutateurs/scrutatrices au sein du bureau. Afin de compléter le groupe de travail du bureau, il demande à l'assemblée qui souhaite se présenter.

**Madame Katrin Siebenbuenger Hacki**, se propose de rejoindre le bureau du Conseil Général en tant que scrutatrice.

**Monsieur le Président** la remercie pour son engagement. **Madame Katrin Siebenbuenger Hacki** est élue en tant que scrutatrice au sein du bureau du Conseil général de Bougy-Villars par de *chaleureux applaudissements*. Il lui souhaite la bienvenue au sein du bureau.

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si une autre personne est intéressée de rejoindre le groupe de travail du bureau du Conseil général en tant que scrutateur/trice.

Pas d'autre proposition.

**Monsieur le Président** remercie les membres du bureau pour leur précieuse collaboration et propose de reporter au prochain Conseil général du **mardi 4 octobre**, l'élection d'un/d'une scrutatrice au sein du bureau du Conseil général.

## **7. Elections : Nomination d'un(e)membre à la commission de l'AIEE/AIEEP**

**Madame Binia Ris** prend la parole est informe l'assemblée qu'il semble avoir un malentendu. En effet, suite à la démission au sein de la commission de l'AIEE/AIEEP de Monsieur Lancelot Frick lors du dernier Conseil général du 22 mars 2022, **Monsieur Jean-Daniel Dubois** a été nommé en tant que membres et représentant de la commune de Bougy-Villars. De ce fait, le groupe de travail est complet avec **Madame Margareth Jacob et Madame Binia Ris**. Elle demande de ne pas effectuer de votation selon le point 7 proposé à l'ordre du jour et d'annuler la demande.

**Monsieur le Président** s'excuse pour ce malentendu et rappelle les personnes nommées au groupe de travail représentants/délégués la commune de Bougy-Villars au sein de la commission de l'AIEE/AIEEP.

### **Le groupe de travail de l'AIEE/ AIEEP est représenté par :**

Madame Binia Ris

Monsieur Jean-Daniel Dubois

Madame Jacob Margareth

### **La déléguée Municipale de Bougy-Villars est représentée par**

*Madame Mary-Claude Liang.*

**Monsieur le Président** remercie le groupe de travail de la commission de l'« AIEEP » pour leur investissement est annule le point 7 de l'Ordre du jour.

## **8. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours »,

pas de commentaire

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Catherine Richner** de la commission « ASSAGIE »,

pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Binia Ris**. Elle explique que suite à l'adoption des statuts la commission « AIEEP », elle rappelle la modification de l'abréviation du nom AIEEP : « l' Association Intercommunale d'Épuration de Perroy ». Le nom de l'AIEE étant déjà utilisé par la commune de Cossonay.

Concernant le SIDEPE, qui représentait l'organisation précédente du SIDERE « l'organisation pour l'eau potable », n'existe plus. Merci de ne plus mentionner cette abréviation à l'avenir.

Pour conclure elle informe que suite à l'assemblée du dernier conseil de l'AIEEP, les comptes ont été acceptés.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE »,

pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS »,

pas de commentaire.

**9. Préavis municipal n°5/2022 – Relatif à une demande de crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Mary-Claude Liang** Municipale, qui présente le préavis par un bref exposé :

*Pour donner suite à l'acceptation par le Conseil Général du préavis no 1/2021 relatif à une demande de crédit pour l'exploitation d'un chauffage à distance à Bougy-Villars, la municipalité doit repenser la distribution de ses locaux.*

*Le bâtiment de l'ancien collège n'offre pas de caves aux locataires des deux appartements. Des solutions provisoires ont été trouvées mais ces dernières ne sont pas optimales (local technique, local poubelle de la Maison Bodzérane). Le préavis 4/2020, relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand Rue, prévoyait dans le local des pompes : des caves pour les locataires de l'ancien collège, un abri bus et un espace de stockage pour l'auberge. Le local n'est pas assez grand pour y recevoir tous ces éléments. Par ailleurs, l'auberge n'a pas de local pour y entreposer ses déchets. Un des WC publics a dû être libéré afin de permettre à l'auberge d'entreposer son container. Le WC public restant n'est pas aux normes pour recevoir les personnes à mobilité réduite.*

*Considérant le changement et le manque de locaux, la Municipalité profite de la bonne situation financière de la Commune pour prévoir ces travaux. De plus, ceux-ci pourront être réalisés avant le chantier de réaménagement de la Grand Rue, évitant ainsi de devoir creuser à nouveau.*

et conclu en demandant au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

*D'accorder un crédit d'étude de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.*

*- De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Commune et de l'amortir sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation».*

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission adhoc **Monsieur Ian Cookson** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

La commission ad hoc est représentée par Mesdames Marlyse Udry, Christiane Comby et Monsieur Ian Cookson. Elle a siégé le 23 mai afin d'étudier le dossier et de prendre position.

Nous remercions Madame Liang, municipale, d'avoir organisé cette séance d'information et d'avoir répondu à toutes nos questions.

La commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes mais nous tenons à relever que certains éléments de ce préavis auraient dû être inclus dans les demandes antérieures, notamment le local pour l'entreposage des pellets devait être dans le préavis pour le chauffage à distance et le local pour l'auberge dans la demande de rénovation de l'auberge.

*D'adopter le préavis no 5/2022 tels que présentes par la Municipalité et*

- *D'accorder un crédit de CHF 670'000.- relatif à la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.*
- *D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis avec les liquidités courantes*
- *D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 670'000.00 du compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovations »*
- *D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.*

**Monsieur le Président** remercie la commission adhoc pour le travail effectué et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Eric Le Royer** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

L'état actuel des infrastructures doit évoluer pour répondre à la fois au besoin de place pour l'entreposage des pellets concernant le chauffage à distance, à la création d'espaces pour les locataires de l'ancien collège n'ayant pas de caves optimalement situées et également à l'entreposage des déchets de l'auberge communale.

À cet effet, la municipalité prévoit l'utilisation de la cave communale pour les pellets, ce qui entrainera son déplacement. Un WC public aux normes handicapés doit également être créé, ainsi que divers locaux communaux. Pour ceci un espace sous la place de jeux actuelle est proposé afin d'y inclure une cave communale, ledit WC public et la création de divers locaux avec parois amovibles, dont un bureau du conseil général et une salle de réunion pour les commissions et divers de 16m2.

Suite aussi à des infiltrations, une réfection de l'étanchéité de la terrasse de la maison Bodzérane est incluse dans le chantier.

Au vu des finances favorables de la commune, la COGEFIN ne voit pas d'arguments financiers propres à s'opposer à ce chantier. La commission tient malgré tout à rappeler que les entrées fiscales sur revenus sont stables, voire en légères baisses, engendrant des exercices financiers communaux à peine bénéficiaires en excluant les éléments exceptionnels. Ainsi la COGEFIN, tout en comprenant l'approche de la municipalité au vu des besoins d'espaces en question, tient à appeler à une certaine prudence future quant aux coûts qui s'accumulent au niveau de la commune. Ceci également en tenant compte que les divers projets encore en suspens feront face à la spirale inflationniste qui se généralise.

**En conséquence, la COGEFIN propose au Conseil général :**

*D'accepter la demande d'un crédit de CHF 670'000.-, estimé pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.*

*De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Commune et de l'amortir sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds Investissements futurs et Rénovations »*

**Monsieur le Président** remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

**Madame Monique Besencon** prend la parole. Elle souhaite comprendre le point des dépenses présenté par la Municipalité des honoraires annoncés, soit CHF 95'000.-. Est-ce une seule personne qui a encaissé ce montant ou ce montant a-t-il été distribué ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond que les architectes et ingénieurs travaillent selon le montant global du projet et selon un procédé équitable. Un calcul est effectué au

plus près de la demande. La pondération des frais d'honoraires sont liés avec le montant du projet et sont effectivement en perpétuelle augmentation.

**Monsieur Richard Gerritsen** pose une question en rapport à l'aménagement de la Grand-rue. Un arrêt de bus est prévu devant le préau avec un trottoir surélevé, est-ce que cette situation ne va pas gêner l'accès de la cave ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond que selon le projet du local pompe, la Municipalité avait prévu un WC lors de la présentation du projet de la Grand-Rue. Mais les aubergistes ont demandé de ne pas leur enlever encore quelques mètres carrés à cet endroit. De ce fait, une partie de ce local sera prévu pour l'arrêt de bus et selon les normes demandées, il doit être surélevé. Il est donc prévu de créer un passage jusqu'aux caves et aux locaux permettant ainsi la livraison du vin et au va et vient de ce lieu.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** complète la question en précisant que suite à une réunion hier avec l'ingénieur, le plan a été corrigé afin d'obtenir une place suffisamment large et utilisable pour manœuvrer correctement avec un véhicule et/ou un camion.

**Madame Monique Demierre** demande pourquoi la Municipalité n'a pas prévu d'utiliser l'espace jardin, propriété de la commune, situé au-dessous de la place de jeux ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond qu'avant d'utiliser cet espace jardin, la Municipalité a étudié diverses possibilités. Il s'avère qu'un prolongement du local pompe, vers le muret où sont les lauriers, permettrait d'agrandir l'espace. C'est en discussion. Au niveau du prix, c'est plus ou moins équivalent pour moins de m<sup>2</sup> mais l'espace prévu était également sur du terrain privé au niveau des jardins. C'est pourquoi, la Municipalité préfère vous présenter le projet selon les documents relatifs à la demande.

**Monsieur Lancelot Frick** demande pourquoi les deux propositions concernant les préavis 5 et 6/2022 ne peuvent-elles pas être fusionnées en un préavis et ainsi éviter deux projets potentiellement identiques ?

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** répond que dans un souci d'économie et afin d'éviter de nouveaux frais d'ingénieur, il semblait plus judicieux d'effectuer les travaux en parallèles avec la Grand-Rue et la place de jeux afin d'éviter de nouveaux travaux. Présenter un préavis englobant tous ces travaux, qui pourrait potentiellement être refusé par le Conseil général, aurait péjoré l'évolution des travaux de la Grand-rue, et ce n'est pas ce que la Municipalité souhaite. Ces propositions permettent ainsi aux conseillers de prendre position, afin de ne pas refuser en un bloc les préavis proposés et voter sur plusieurs projets. Il est donc plus judicieux de proposer deux préavis et ainsi permettre de prendre des décisions justifiées.

**Monsieur Jean-Daniel Dubois** demande où en est la Municipalité avec les mises à l'enquête, les autorisations etc..

**Madame Mary-Claude Liang** répond que la mise à l'enquête est prévue début juillet si le Conseil général accepte le préavis. Les documents seront complétés par des signatures et les travaux pourront alors débuter rapidement.

**Monsieur Jean-Michel Thieulin** demande des précisions sur l'espace de la cave après la mise en place du chauffage à distance. Qu'en est-il ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond qu'en effet, il faut trouver un lieu pour entreposer les bouteilles de la réserve communale. Des solutions/propositions sont en cours.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** prend la parole et précise que la réalisation du chauffage à distance avec la réalisation d'une place d'entreposage demande certaines réflexions à la réalisation et à l'aboutissement de ces deux projets. La Municipalité fait tout son possible pour trouver des solutions aussi simples que pratiques, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. A savoir qu'une solution plus avantageuse est en

cours de discussion avec la collaboration du Signal de Bougy. Le Conseil sera informé de l'évolution des transactions/discussions.

**Monsieur Le Royer** demande sur quelle base de calcul la capacité de ces nouveaux locaux ont-ils été effectuée ? En effet, rien nous dit que dans 2 ans la Municipalité ne reviendra pas avec une nouvelle demande pour élargir encore ces locaux suite à un manque d'espace éventuel pour entreposer la masse que représente les volumes des pellets et/ou les bouteilles de la cave communale, qui serait potentiellement plus important que ce qui a été proposé à ce jour.

**Madame Mary-Claude Liang** répond qu'il est difficile de prévoir ce que réserve l'avenir. Cependant, les divers préavis proposés, actuellement en attente, demandent une certaine cohésion avec le PGA, les zones de réserves et les autorisations auprès du Canton. Les projections actuelles semblent bien remplies. Malheureusement, celles-ci engendrent des possibilités démographiques limitées par l'espace du terrain. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de réaliser l'espace de la cave sous le terrain de jeux et pas forcément dans la continuité du local pompe. Ceci dans le but essentiel d'agrandir l'espace de stockage qui est actuellement de 77m<sup>2</sup>.

**Monsieur Nicolas Fatio** demande si le projet de ce soir est refusé, qu'en est-il des autres projets ? La Municipalité ne pourrait-elle pas proposer un plan global de la situation au vu des divers préavis proposés afin que la vision de la situation de toutes ces demandes soit plus claire.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** répond que si le projet est refusé, il n'y aura pas de cave. Pour rappel, c'est le dernier hiver sans chauffage à distance et que des solutions doivent être trouvées rapidement. La Municipalité s'est assurée d'effectuer des travaux réalisables dans les temps requis avec la mise en route du chauffage pour l'hiver 2023.

Un bref débat avec des questions/réponses a lieu.

**Monsieur le Président** demande la votation du préavis n°5/2022 - relatifs à une demande de crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21, à main levée.

Résultat : 12 oui, 6 non, 6 abstentions.

*Le Préavis municipal n° 05/2022 - relatifs à une demande de crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21, est accepté.*

\* \* \*

## **Le Conseil Général de Bougy-Villars**

- Vu le préavis n° 5/2022 de la Municipalité du 3 mai 2022,
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **Décide**

- **D'accorder un crédit d'étude de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.**

- De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Commune et de l'amortir sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

#### **9. Préavis municipal n°6/2022 - Demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, et présente le préavis par un bref exposé.

*La place de jeux du collège a été construite en 2003. Elle est fréquentée depuis par les jeunes habitants de la commune et les élèves de la classe MATAS. Son emplacement est idéal au cœur du village.*

*Les années ont conduit à une dégradation des différents éléments de cette place de jeux principalement en bois, tant au niveau du revêtement de sol qu'au niveau des structures de jeux. En effet, par endroits, le bois imprégné d'humidité a gonflé et commence à s'effriter. Les dalles de protection antichoc sont rigides et se décollent. Le drainage en cailloux qui borde les jeux n'est pas approprié. Il convient également de souligner qu'en l'état, cette place de jeux ne correspond plus aux normes de sécurité édictées par le Bureau de Prévention des Accidents (SPA).*

*Ainsi, le présent projet inclut :*

- *La mise à niveau du sol de la place de jeux*
- *La réfection complète du sol de sécurité de la place de jeux*
- *Le changement des éléments de jeux et son mobilier*
- *Le changement du panneau de basket et élément additionnel sur la terrasse de la Maison Bodzérane*

*Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune. Il sera amorti sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».*

*Ces installations feront partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agit d'installations affectées à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1 let. d R. comptabilité des communes).*

Elle conclut en demandant au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

*Saisissant l'occasion des travaux de construction des caves communales et du réaménagement de la Grand Rue, la Municipalité a décidé de moderniser et mettre aux normes de sécurité la place de jeux et ses alentours.*

- *D'accorder un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège.*
- *De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune*
- *D'amortir cette dépense sur 10 ans par le prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».*
- *Cette dépense engendre des frais d'entretien inférieurs à CHF 1'000.-.*

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission adhoc. **Madame Stéfania Zaugg Poulie** qui présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

La commission adhoc s'est réunie pour analyser le préavis susmentionné. Lors de la séance du 23 mai 2022, Mme Mary-Claude Liang, Municipale des routes et bâtiments communaux, nous a exposé en détail le projet. Nous la remercions pour toutes les réponses apportées.

La place de jeux du collège a été construite en 2003. Depuis elle est fréquentée depuis par les jeunes habitants de la commune ainsi que les élèves de la classe MATAS ce qui représentent environ une quarantaine d'enfants entre 3 et 11 ans, une quarantaine de jeunes entre 12 et 17 ans. Son emplacement est idéal au cœur du village.

Les années ont conduit à une dégradation des différents éléments de cette place de jeux principalement en bois, tant au niveau du revêtement de sol qu'au niveau des structures de jeux. En effet, par endroits, le bois imprégné d'humidité a gonflé et commence à s'effriter. Les dalles de protection antichoc sont rigides et se décollent. Le drainage en cailloux qui borde les jeux n'est pas approprié. Il convient également de souligner qu'en l'état, cette place de jeux ne correspond plus aux normes de sécurité édictées par le Bureau de Prévention des Accidents (SPA)

En l'état actuel, la commission ad hoc remarque que le projet sus-mentionné ne tient pas suffisamment compte de l'ensemble des besoins des habitants et des espaces à disposition. Il convient de saisir cette opportunité de rénovation de la place de jeux pour rendre cet endroit sis au coeur du village plus accueillant pour l'ensemble des générations.

La commission ad hoc souhaite que d'autres solutions plus écologiques (matériaux), économiques (éléments multi-fonctionnels) et interactifs (fêtes, ateliers etc) puissent être proposées par la Municipalité en tenant compte des besoins des villageois et des utilisateurs de la salle communale.

D'autre part, la commission ad hoc signale que les normes actuelles de sécurité de la place de jeux doivent également s'appliquer à l'environnement direct de celle-ci (barrière, escalier etc.)

La commission ad hoc attire aussi votre attention sur le fait que le budget actuel présenté ne comprend pas les frais d'aménagements paysagers, ainsi qu'une étude d'intégration de la place de jeux à l'ensemble de la parcelle sur laquelle elle est située.

**La Commission Ad-Hoc vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :**

- 1. De refuser à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation de la place de jeux du collège*
- 2. De demander à la Municipalité d'étudier un nouveau projet d'aménagement et rénovation de la place de jeux qui tienne compte de l'ensemble des remarques susmentionnées de la commission ad hoc.*
- 3. De solliciter la municipalité à veiller à ce que la nouvelle place de jeux ainsi que l'environnement direct (barrière-accès-utilisation) soient aux normes de sécurité et s'intègre harmonieusement sur l'ensemble de la parcelle en optimisant les espaces verts s'y attachant.*
- 4. De prévoir un budget d'architecte paysagiste pour l'ensemble de la parcelle de la place de jeux et celles s'y rattachant.*

5. *D'inclure ce budget à celui du futur projet de rénovation de la place de jeux du Collège*
6. *De calculer un budget d'entretien des installations et des espaces verts.*

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Olivier Dumuid** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

La visite sur site a confirmé la vétusté des installations et validé les besoins exprimés dans le projet, à savoir la réfection complète des sols de sécurité, le changement des éléments de jeux et son mobilier ainsi que le remplacement du panneau de basket. Sur le plan financier, le devis estimatif de CHF 110'000.- (dont 15% de réserve), ne suscite pas de commentaire particulier de la CogesFin, les différents devis et offres obtenues par la municipalité auprès de plusieurs prestataires ont été mis à notre disposition.

La Cogesfin est par contre plus réservée sur le projet lui-même qui consiste essentiellement à remplacer l'existant.

L'aménagement de cet espace doit bien évidemment et en priorité répondre aux critères de sécurité et aux aspects ludiques. Mais il doit aussi incorporer des aspects paysagers, sociaux, écologiques et durables qui permettent d'offrir une expérience et un moment agréable tant aux enfants de notre commune qu'aux adultes qui les accompagnent.

A cet effet nous recommandons à la Municipalité et à la commission ad-hoc de limiter les zones de gazon synthétique autour des jeux pour remplacer les dalles anti-choc, de végétaliser le reste de l'espace et de prévoir un arbre pour ombrager les lieux. Nous avons pu tous constater lors de la visite du 18 mai, en fin de journée, qu'un peu d'ombre serait la bienvenue.

**En conséquence, la CoGesFin propose au Conseil général :**

*D'accepter la demande d'un crédit **d'un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.***

*De financer cet emprunt par les liquidités courantes de la Commune et de l'amortir sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds Investissements futurs et Rénovations ».*

*D'incorporer au projet les éléments situés plus haut.*

**Monsieur le Président** remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

**Madame Monique Bezencon** trouve qu'au lieu de s'occuper de la place de la pétanque, ne serait-il pas plus judicieux de s'occuper, en priorité, de la réfection des pavés devant l'église qui sont dans un état lamentable !

**Madame Mary-Claude Liang** répond que le nécessaire sera fait en globalité avec les travaux du cœur du village. La réfection des pavés devant l'église sera réalisée pendant les travaux de la Grand-rue.

**Monsieur Eric Le Royer** habite au-dessus de cette place de jeux et constate que personne ne vient jouer à cet endroit. Il demande à la Municipalité où est l'attractivité de ce projet.

**Madame Mary-Claude Liang** espère retrouver une meilleure attractivité/convivialité dans le futur avec une place de jeux dans les normes Cantonales imposées et surtout en meilleur état pour une meilleure sécurité.

**Monsieur Nicolas Fatio** approuve le projet proposé, mais demande à l'assemblée de refuser le projet afin d'obtenir une meilleure cohérence/vision avec les travaux à venir et propose de redéfinir l'espace public autour du bâtiment de la Maison Bodzérane afin de remettre en valeur toute la zone proposée.

**Monsieur le Président** remercie les membres pour ce bref débat et demande la votation du préavis n°06/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village, à main levée

Résultat : 1 oui, 17 non, 4 abstentions.

*Le Préavis municipal n° 06/2022* relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village, est refusé.

\* \* \*

### **Le Conseil Général de Bougy-Villars**

- Vu le préavis n° 6/2022 de la Municipalité du 3 mai 2022
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **Décide**

- **De refuser un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège.**

#### **10. Préavis municipal n°7/2022 relatif aux comptes 2021.**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Raphaël Gonzalez**, Municipal, et présente le préavis par un bref exposé.

*C'est avec plaisir que la Municipalité vous présente ce rapport accompagnant les comptes communaux 2021, conformément à l'article 34 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom).*

*En l'occurrence, les comptes présentent un **excédent de revenus de CHF 1'328'250.29**. De prime abord, par rapport au budget, les revenus et charges réalisés ont été sous-estimés, puisque les revenus sont plus conséquents (CHF 1'982'381.92 ou 40.16%) à CHF 6'917'796.92 et les charges également plus élevées (CHF 689'021.43 ou 14.06%) à hauteur de CHF 5'589'546.63.*

*Comme en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, l'exercice 2021 bénéficie d'un retour financier de la part du Canton en faveur de la Commune. En 2021, il s'élève à CHF 62'000.- (au budget à hauteur de CHF 0.- ; voir commentaire sous chiffre 4525.01 Service financier participation au fonds de péréquation ci-après).*

*La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, avec l'aval du Conseil d'Etat, a communiqué aux Communes, en date du 29 mars 2022, le décompte provisoire des charges des **péréquations 2021**.*

*Pour Bougy-Villars, il en ressort un montant à payer d'environ CHF 721'433.- pour la facture sociale (comptabilisé dans le compte 9259.00). Les soldes à payer pour la péréquation directe de CHF 48'964.- ont été provisionnés (compte 9259.00) et une*

provision de CHF 883.- à récupérer (compte 9139.00) pour la police, ceci afin de faire refléter sur l'exercice 2021 les charges réelles correspondantes à l'année.

En 2021, le revenu des **impôts conjoncturels** (CHF 2'220'414.55 en 2021, CHF 293'783.35 en 2020) a été considérablement plus haut que le budget (+ 1'087.38% soit une différence de CHF 2'033'414.55) qui est dû à une importante donation. A cet effet, il y a lieu de rappeler que les **impôts conjoncturels** communaux sont pris en compte pour le financement d'une partie des dépenses sociales faisant l'objet d'une répartition entre l'Etat et les Communes. Pour les revenus liés à l'impôt sur les droits de mutation, sur le gain immobilier et sur les successions et donations, le taux est de 50%. Il est de 30% pour l'impôt frontaliers.

Compte tenu de son importance, **l'impôt spécial étrangers** est individualisé dans les comptes depuis 2017. Il s'élevait à CHF 619'980.80 en 2020 et CHF 736'141.55 en 2021. On constate donc une augmentation de CHF 116'160.75 sur ce poste.

Dans notre souci d'améliorer la transparence, les impôts sur le revenu et sur la fortune sont individualisés. En 2021, on constate les variations suivantes sur ces deux impôts : L'impôt sur le revenu baisse de CHF 277'337.90 (-13.54%) à CHF 1'771'140.38, même constat pour l'impôt sur la fortune qui est en diminution de CHF 48'495.47 à CHF 612'801.13 (-7.33%).

Cumulés ces deux impôts représentent CHF 2'383'941.51 ce qui représente une baisse de CHF 325'833.37 (-12.02%) par rapport à 2020.

Le résultat net donne à la Commune la force financière suffisante, si elle le désire, **d'autofinancer** en tout ou partie les travaux planifiés en début de législature (cf. plan d'investissements présenté au Conseil général le 31 octobre 2016) ainsi que ceux subséquemment validés par le Conseil.

**La marge d'autofinancement**, qui est la mesure clé du résultat communal, passe de CHF 409'448.35 en 2020 à CHF 1'364'515.17 en 2021,

et conclu en demandant au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

- D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2021, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 1'328'250.29.
- De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 9'720'673.38
- De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Commission de gestion et au Boursier communal.

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Richard Gerritsen** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

La commission s'est réunie le 19-mai- 2022 avec le Municipal des finances M Raphaël Gonzales afin de procéder à l'examen approfondi des questions de la commission. À la suite de la séance des compléments d'explications ont été fournies par la Municipalité.

Pour établir son rapport la commission s'est basée sur le Préavis de la Municipalité et le rapport de la Fiduciaire CoFiRev .

Cette dernière effectue annuellement un examen succinct des comptes selon la norme audit suisse 910 Review.

Dans son rapport la Fiduciaire déclare ce qui suit : sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

La commission souhaiterait que la comptabilisation dans les différents comptes ne varie pas d'une année à l'autre sans raison. Nous avons trouvé, par exemple, des écritures

dans un compte autre que celui initialement prévu dans le budget. Le but est d'éviter des questions inutiles et d'assurer un suivi de l'évolution des comptes d'une année à l'autre.

Depuis 3 ans le document Marge Brut d'Autofinancement (MBA) produit par le comptable est faux. Soit il n'y a pas de lien entre les comptes et les montants (ou l'inverse) soit carrément il n'y a pas de correspondance entre ce document et la comptabilité.

La commission souhaiterait que la commune refasse une étude financière avec l'entreprise BDO. Cette étude permet d'avoir une vue réelle sur les finances communales en y intégrant les perspectives. Une présentation pourrait être organisée dans le cadre du Conseil Général comme cela avait déjà été fait il y a quelques années.

La situation financière continue d'être saine nous constatons avec satisfaction que la recette des impôts est nettement supérieure au budget. Ceci est dû à l'impôt sur les donations/successions supérieur d'environ CHF 1'900'000.- au budget. Cet impôt nous joue périodiquement de bons tours.

Au niveau des impôts nous constatons que l'impôt sur le revenu et la fortune est resté très stable sur les 10 dernières années malgré une augmentation de 15% de la population. La commission a cherché une cause à ce phénomène. L'explication se trouve peut-être dans les statistiques Vaudoises. En effet Selon ces statistiques les 65+ à Bougy ont augmenté ces dernières années. Population vieillissante avec moins de revenus que les nouveaux venus arrivent juste à compenser Par contre les autres impôts ont augmenté, surtout depuis 2017 l'impôt sur les étrangers (forfait fiscal).

La fortune actuelle de la commune nous permet de nous lancer dans des projets d'envergure. Mais n'oublions pas que cet argent provient essentiellement des impôts sur les successions et donations de ces derniers 6 années.

Si nous comparons les revenus des impôts avec les dépenses obligatoires sur lesquels nous n'avons pas ou très peu d'influence, nous nous apercevons que, sans la manne providentielle de l'impôt sur les donations et successions, il reste effectivement peu d'argent disponible pour des grands projets.

Profitions de cet argent pour l'investir dans des projets à long terme.

La commission souhaiterait que la commune refasse une étude financière avec l'entreprise BDO. Cette étude permet d'avoir une vue réelle sur les finances communales en y intégrant les perspectives. Une présentation pourrait être organisée dans le cadre du Conseil Général comme cela avait déjà été fait il y a quelques années.

### **Vignes**

Nous pensons que les vignes/cave méritent une attention particulière ces prochaines années. En effet les consommateurs cherchent de plus en plus des produits bio, cela nous pousse à la réflexion. Actuellement 8% du vin produit est bio et la demande ne cesse d'augmenter mais en même temps la consommation du vin a baissé de 6%. En plus nous avons pu lire dans les journaux que l'entreprise Schenk va réduire de 10 à 20% le volume de ses achats auprès de ses fournisseurs.

Peut-être qu'une nouvelle stratégie en phase avec celle de l'entreprise Schenk pourrait éviter une lente érosion du résultat financier de l'exploitation du domaine communale.

Espérons que la vente de vin communal à l'auberge communale tiendra ses promesses et que l'aubergiste fasse connaître nos vins auprès d'un grand nombre de clients. Il est évident que, pour la commune, vendre des bouteilles est plus intéressant que de vendre le vin en vrac.

### **Bâtiments**

Les effets positifs sur les finances communales de la transformation des bâtiments communaux commencent à se faire sentir pleinement. En 5 ans le compte domaine et bâtiments a passé d'environ CHF 10'000.- à CHF 177'000.-. Cette évolution est extrêmement positive pour la commune. Nous estimons que l'achat de la maison

WALTERS a été une bonne opportunité et nous amènera au moins trois familles au centre du village.

Déjà nous avons fait remarquer que laisser CHF 334'000.- chez Domicim était un peu beaucoup. Nous comprenons bien le raisonnement de la Municipalité qui veut éviter de payer des intérêts négatifs. La commission n'est pas contre cette façon de faire. En revanche il faudra faire une évaluation des risques pour décider s'il faut laisser tout ou en partie de l'argent chez Domicim.

### **Déchets**

Depuis des années la commission désire obtenir le mode de calcul de la taxe déchets mais elle a chaque fois reçu un non-recevoir. On peut se demander légitimement pourquoi une telle résistance ? Mais cette année, changement d'attitude, nous l'avons reçu. Un grand merci à cette Municipalité.

Jusqu'à 2021 le règlement n'était pas respecté. En effet, selon art 14 du règlement (contraignant) les taxes doivent être payées jusqu'au 30 juin. Le comptable a décidé, de lui-même, sans en référer à la Municipalité de facturer en octobre. Cette situation a engendré des pertes sur débiteur.

Là aussi nous remercions la Municipalité, consciente du problème, d'avoir agi en annonçant, dans une lettre accompagnant la facture 2022, que désormais la taxe sera de nouveau calculée selon le règlement et la directive.

Au cours de ces dernières 5 années l'enlèvement et le traitement des ordures a augmenté de 33 % et la taxe déchets a diminué de 40 % et entretemps la population a augmentée de 3%.

La mise en place des molloks et l'augmentation de la population ont probablement augmenté les coûts d'enlèvement des ordures.

La diminution de 40% de la taxe déchets ne tient pas compte de ce que nous payons directement à la déchetterie. Il serait intéressant de connaître combien les citoyens ont payé directement à la déchetterie. Cela nous permettrait de connaître l'évolution réelle du montant que nous payons pour éliminer nos déchets.

En analysant le compte 46 nous avons remarqué que la taxe épuration est restée assez stable. Tandis que la part de Pré Vert a diminué d'environ 10% au cours de ces dernières 6 années. Ces deux taxes doivent servir à payer la facture de l'AIEE, qui est resté assez stable. Mais nous constatons un déficit chronique ces dernières années. Le cumul de ce déficit au cours de ces derniers 6 ans est de l'ordre CHF 40'000.-. Le seul moyen de sortir de ce déficit est d'augmenter la taxe. La commune a encore de la marge car la taxe annuelle d'épuration est fixée au maximum CHF 2.-/M3. Mais étonnement en place d'augmenter la taxe elle l'a diminuée d'environ 8% entre 2020 et 2021.

Nous pouvons aussi considérer cela comme un cadeau fait à la population à la vue de la situation financière de la commune. C'est selon !

Par contre, nous avons remarqué un déficit d'environ CHF 100'000.- entre 2020 et 2021 pour les autres taxes à savoir la taxe de raccordement à l'égout EU, la taxe annuelle d'entretien EC, la taxe de raccordement EC et la taxe annuelle d'entretien EU. Les taxes de raccordement à l'égout et la taxe de raccordement EC n'ont même plus de mouvements depuis 2 ans. Comme ces taxes dépendent uniquement des M3 d'eaux consommés ou de la surface construite nous ne comprenons pas très bien cette situation. D'autant plus que toutes ces taxes ont augmentées entre 2020 et 2021. La taxe annuelle d'entretien a augmenté de 32%.

Peut-être l'explication se trouve dans les nombreux recours contre la facture du SIDERE qui a presque doublé entraînant le doublement de la facture de l'épuration. Situation parfaitement connue du comptable mais qui n'a rien expliqué ni à la Commission ni à la Municipalité.

Pourtant la facture erronée du SIDERE est bien antérieure à la facture de l'épuration. Maintenant comment la Commune va-t-elle procéder pour rembourser les citoyens les

sommes indues ? **Un tout-ménage pour expliquer la situation serait le bienvenu.** En plus une explication détaillée, des pertes d'environ CHF 100'000.-, à la Commission serait aussi le bienvenu. A suivre !

Peut-être avez-vous remarqué sur la facture de l'épuration des anomalies. Pour résumer soit le taux est faux soit les arrondis sont incompréhensibles. Ce n'est pas tant les montants enjeux qui dérangent, mais plutôt l'impression d'un travail fait avec négligence. Cela pose aussi le problème du contrôle. En plus des citoyens, comme moi, ont payé une facture erronée.

En ce qui concerne les amortissements la commission n'avait pas compris comment ces amortissements étaient comptabilisés. La question est venue lors des préavis 3 et 4 2022. La Municipalité nous avait transmis l'extrait du compte 9280.01 (Fonds provenant recettes affectées/épuration). Ce document nous sert pour évaluer s'il reste assez d'argent pour accorder des investissements. Pour la commission ce document est très important. Mais ce compte ne reflétait plus depuis 2 ans les opérations d'amortissements. Nous avons reçu l'assurance de la Municipalité qu'elle corrigera la situation dès l'année prochaine pour plus de clarté à ce niveau.

**Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose :**

*d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.*

**Monsieur le Président** remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

**Madame Myriam Gaillard Houriet** donne quelques explications concernant l'augmentation de l'eau et présente le bilan de consommation des années 2019, 2020 et 2021 des 12 communes impactées sur l'évolution de l'utilisation d'eau au m3. Avec le confinement de 2019/2020 la population est restée à domicile. Depuis 2021, la population étant retournée au travail, la consommation d'eau a été revue à la baisse. Pour toutes questions concernant les factures d'eau, il serait judicieux de prendre contact directement avec le SIDERE.

**Monsieur le Président** demande la votation du préavis n°7/2022 relatif aux comptes à main levée.

Résultat : 23 oui, 0 non, 0 abstentions.

*Le Préavis municipal n° 7/2022 est accepté.*

\* \* \*

### **Le Conseil Général de Bougy-Villars**

- Vu le préavis municipal n° 7/2022 de la Municipalité du 3 mai 2022
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **Décide**

- **D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2021, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 1'328'250.29**

- De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 9'720'673.38
- De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Commission de gestion et au Boursier communal.

## **11. Préavis municipal n°8/2022 – Rapport de Gestion 2021**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Raphaël Gonzalez**, Municipal, et présente le préavis par un bref exposé. Les dicastères ont été attribués pour la nouvelle municipalité en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme suit :

### **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**

Administration générale, gestion du personnel, police, aménagement du territoire, police des constructions, ARCAM

*Suppléante : M.-Cl. Liang*

### **Madame Mary-Claude Liang, Municipale**

Routes, bâtiments communaux, transports publics, épuration

*Suppléant : F. Morandi*

### **Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale**

Ecole et jeunesse, affaires culturelles, tourisme, eau potable, informatique

*Suppléant : R. Gonzalez*

### **Monsieur Florent Morandi, Municipal**

Forêts, vignes, espaces verts, sociétés locales, culte

*Suppléante : M. Gaillard Houriet*

### **Monsieur Raphaël Gonzalez, Municipal**

Finance, social, santé

*Suppléant : Claude-Olivier Rosset*

La Municipalité s'est réunie 47 fois en 2021 les lundis soir à 18h00 du 1er janvier au 30 juin 2021, et le mardi matin à 9 h du 1er juillet au 31 décembre 2021. Le procès-verbal est tenu par la Secrétaire municipale.

Pour raison de COVID, les séances ont été faites à distance, soit par visioconférence, soit dans le foyer de la Maison Bodzérane en respectant les gestes barrière durant les 6 premiers mois 2021.

L'ordre du jour des séances est préparé par la Secrétaire municipale la semaine précédente et les municipaux décident des points à traiter en séance, ceux à traiter seul et les objets divers.

Des réunions extraordinaires sont organisées pour traiter d'un sujet spécifique.

Les factures sont examinées pendant la séance hebdomadaire, validées et transmises à la Bourse communale.

Les Municipaux participent aux séances de présentation des préavis aux commissions, à celles du Conseil général et aux séances des ententes et associations intercommunales. Ces séances ont lieu en général en soirée.

Selon les dicastères et les travaux en cours sur la Commune, les municipaux responsables suivent les projets et participent aux réunions avec les professionnels. Ces séances ont lieu en journée.

La Municipalité est fréquemment en contact avec les Municipalités voisines, notamment à travers les différentes associations et ententes intercommunales :

**ARASMAC** - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay

**ASSAGIE** - Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel - Etoy

**AIEE** - Association pour l'Épuration des Eaux Bougy-Féchy-Perroy

**REFUGE INTERCOMMUNAL** - Entente intercommunale Féchy-Bougy-Allaman pour la gestion du refuge intercommunal à Pizy

**DECHETTERIE** - Entente intercommunale Féchy-Bougy-Allaman-Perroy pour la gestion de la déchetterie intercommunale à Féchy

**SDIS ETRAZ REGION** - Service de Défense contre l'incendie et de Secours Etraz Région

**ORPC MORGES** - Organisation Régionale de Protection Civile Morges

**ARCAM** - Association de la Région de Cossonay-Aubonne-Morges

**SIDERE** - Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs

**LE CONSEIL REGIONAL DE NYON** - association des Communes du district de Nyon

**VIN ET TERROIR FECHY** - Féchy Vignoble Classé

**SYNDICS DU DISTRICT DE MORGES** - Réunions régulières organisées la Préfecture

**GROUPEMENTS FORESTIERS DE LA SAUBRETTE**

**MORGES REGION TOURISME**

et conclu en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, après avoir pris connaissance de ce rapport ainsi que celui de la Commission de gestion, de bien vouloir prendre la décision suivante :*

- *Vu les comptes et le rapport sur la gestion présentés par la Municipalité,*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,*

*Décide*

*De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.*

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Eric Le Royer** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

Le rapport de gestion est compréhensif et détaillé. La CoGesFin remercie la nouvelle Municipalité pour la qualité de ce document.

L'année 2021 a été une année de transition entre l'ancienne et la nouvelle municipalité et

marque la continuation ainsi que le début de nouveaux projets et préavis importants. Les projets importants comprennent notamment la mise en séparatif du réseau EU-EC dans le secteur Ancelles, le chauffage à distance ainsi que l'achat de l'immeuble au Chemin de la Fin, bien historique au cœur du village.

L'année 2021 marque également la deuxième année de restrictions liés à la pandémie, ce qui a eu un impact sur différentes activités. Néanmoins quelques événements ont pu avoir lieu pendant le deuxième semestre et l'Auberge communale a enfin pu ouvrir ses portes.

Nous espérons que l'année 2022 sera riche en projets et prochaines phases pour améliorer notre quotidien et la vie de nos habitants.

En conclusion, La CoGesFin, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

*De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021*

**Monsieur le Président** remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Pas de commentaire.

**Monsieur le Président** demande la votation du préavis – Rapport de Gestion 2021, à main levée

Résultat : 24 oui, 0 non, 0 abstentions.

*Le Préavis municipal – Rapport de Gestion 2021, est accepté.*

\* \* \*

## **Le Conseil Général de Bougy-Villars**

- Vu le préavis - Rapport de Gestion 2021 de la Municipalité le
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **Décide**

***De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.***

## **12. Divers et propositions individuelles.**

**Monsieur Ian Cooksen** prend la parole et demande en premier point plus de précisions concernant les postes occupés au sein du bureau du Conseil général. Serait-il possible d'obtenir le cahier des charges et/ou descriptif des différents postes de travail. Ainsi, lors d'élections au sein du bureau du Conseil, l'assemblée serait plus informée des charges requises et minimiserai la perte de temps à trouver des personnes lors des soirées de Conseil pour des postes de travail qui ne sont pas clairement définis.

**Monsieur le Président** prend note de la remarque.

**Monsieur Ian Cooksen** poursuit et dit avoir constaté la présence d'un rat bloqué à l'intérieur d'un conteneur. Comment est-il arrivé là ? Il serait judicieux de prendre des dispositions et de surveiller que ce genre de situation ne se reproduise plus !

Il poursuit et dit être surpris, après avoir consulté le site internet de la commune de Bougy-Villars, que les signatures sur les rapports des commissions adhoc et CoGesFin soient visibles à tout le monde. Avec les vols d'identités présentés sur le territoire et dans le monde, il demande s'il n'y a pas une autre solution à ce que les signatures n'apparaissent pas sur les réseaux sociaux.

Il trouve trop dangereux d'imposer la signature sur des rapports officiels qui sont exposés sur le site de la Commune, et au grand public.

Pour conclure, il s'interroge sur la validité de la sécurité de la place de jeux. En effet, si un enfant à un accident sur cette place de jeux est-ce que l'assurance va-t-elle prendre en charge la situation, ou ne vaudrait-il pas mieux fermer cet espace jeux ?

**Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, répond que c'est une obligation de signer les rapports des diverses commissions. Régulièrement il a été constaté que certains documents ne sont pas officiellement signés. La loi nous impose la validité des documents. Cette question sera soumise auprès de la Préfecture.

**Madame Mary-Claude Liang** répond à la question de la sécurité de la place de jeux et sa vétusté actuelle. La place de jeux peut être fermée et invite les membres du Conseil à écrire une motion à ce sujet. La Municipalité répondra en conséquence.

**Madame Alexandra Thieulin** prend la parole et demande dans la mesure où le préavis des travaux de la cave a été accepté, qu'en est-il précisément concernant l'avenir de la place de jeux. Les travaux de la cave vont-ils fermer définitivement cette place de jeux ?

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** prend note de la remarque et confirme que la place de jeux sera fermée durant la durée des travaux de la cave. La Municipalité va se remettre au travail pour faire une nouvelle proposition au Conseil général concernant le projet d'une nouvelle place de jeux.

**Monsieur le Président** propose à la Municipalité de se réunir avec le groupe de travail de la commission adhoc qui a statué sur le préavis de la place de jeux et discuter d'une nouvelle solution à ce sujet.

**La Municipalité** prend note de la remarque.

**Monsieur Lancelot Frick** demande à la Municipalité où sera disposé l'aménagement de l'arrêt de bus à l'entrée du village côté Aubonne.

**Madame Mary-Claude Liang** répond qu'une fois les travaux de la Grande rue terminés, la Municipalité s'occupera de l'aménagement de l'arrêt de bus, se trouvant à l'opposé du village. Un projet pour permettre de desservir plus de personnes est en cours de discussions.

Pour conclure, la date du prochain Conseil général est prévue :

**Le mardi 4 octobre 2022 à 20h00**

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée pour sa participation, les membres de la Municipalité pour son travail et souhaite une bonne fin de soirée à tous !

La séance du Conseil Général de Bougy-Villars est levée à 22h58.